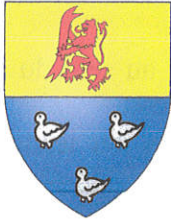


Ville de Lewarde



106, rue Jean Jaurès
59287 LEWARDE
Tél : 03 27 97 37 37
Fax : 03 27 98 45 22
mairie-de-lewarde@wanadoo.fr

Compte rendu du Conseil Municipal du Lundi 16 avril 2018

Présents : Mr Denis MICHALAK, Maire, Mmes et Mrs Jeanne-Marie DELMAIRE, Nina LAHSSEN, André LEGER, Claude SOMBRIN, Julie STICKER, Adjoints,
Mmes et Mrs Estelle BARTCZAK, Alain BRUNEEL, Jean-Claude DUBRUNQUEZ, Emmanuelle DUCATILLON, Jean-Jacques DUMETZ, Alain HOMBERT, Nathalie KAROLEWICZ, Jean-Michel MOREAU, Danièle POT, Alain ROLLOS.

Représentés : Mme Marie Jeanne TAUSSIN par Mme Nina LAHSSEN, Adjointe, Mme Aurore BELLEVERGE par Mme Nathalie KAROLEWICZ, Mr Cédric CAUPIN par Mr Jean-Michel MOREAU, Mme Marie-Christine LANCEZ par Mme Jeanne-Marie DELMAIRE

Excusés : Mme Laetitia DUPAS, Mrs Rudy LEWANDOWSKI et Pierre LOBRY.

Secrétaire de séance : Mme Estelle BARTCZAK

1 - Compte rendu du conseil municipal du 26 mars 2018 :

Aucune remarque n'est formulée.

2 – Finances – examen d'un emprunt communal :

Nous avons sollicité la Caisse d'Epargne afin de lisser un prêt dans le temps.

Une proposition favorable est intervenue.

L'annuité, à compter de 2019, passerait de 111 813.40 € à 75 696.01 € soit une baisse de 36 117.39 €.

La durée est allongée de 6 années, de 2028 à 2033.

Les membres du bureau sont favorables à la démarche.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition et autorise Mr le Maire à signer les actes correspondants.

3 – Course cycliste :

Les responsables du Vélo Club de lewarde, avec la collaboration de l'UFOLEP, projettent d'organiser des courses cyclistes sur un circuit qui débiterait de Lewarde et passerait par Erchin et Roucourt.

La course serait organisée le dimanche 30 septembre 2018, dans le cadre des fêtes de la Châtaigne.

Une réunion de concertation a eu lieu le vendredi 16 février 2018 pour régler les détails, à savoir :

- étudier la possibilité d'autoriser la circulation dans le sens de la course – sollicitation auprès de la Sous-préfecture de Douai,
- obtenir l'accord des villes de Roucourt et d'Erchin,
- prendre en compte la desserte du Centre Historique Minier de Lewarde.

Aujourd'hui, il faut prévoir de verser les 1 500 € de frais pour cette organisation.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide le versement de la subvention au Vélo Club de Lewarde pour cette manifestation.

4 - Motion EPINORPA – Société Nationale Immobilière (SNI)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'un débat a lieu actuellement au sein du conseil d'administration de l'Epinorpa à propos de l'entrée de la SNI au capital.

Le capital d'Epinorpa est détenu essentiellement par les acteurs publics du territoire, la Région, les Départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Ce montage est le résultat d'une volonté politique de garder, au lendemain de la disparition des houillères, la maîtrise d'un patrimoine payé par le travail des mineurs.

Des administrateurs nous ont alertés sur les conséquences que pourrait avoir l'ouverture du capital à une société privée, dans un contexte peu favorable au logement social.

Il reste, actuellement, un peu plus de 100 millions d'euros à rembourser pour être définitivement propriété d'Epinorpa.

Au final, ce seront plus de 800 millions d'euros qui auront été payés par la population de notre région à cet effet.

Malgré leur demande, les administrateurs ne parviennent pas à obtenir toute la transparence sur les négociations en cours.

Engager l'avenir de la société et de son patrimoine vers l'inconnu, dans de telles circonstances, ne correspond pas à ce que l'on peut s'attendre d'un fonctionnement démocratique.

Aucune garantie n'est apportée, quant au respect des objectifs d'une gestion sociale du parc.

Les maires devront affronter, demain, les conséquences sur le terrain pour les populations.

La situation de Maisons et Cités est unique, elle est liée à l'histoire d'un bassin de plus d'un millions d'habitants, qui lui vaut, aujourd'hui, d'être classé au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Son devenir impactera, de façon majeure, l'urbanisme communal.

Pour toutes ces raisons, les élus des communes ne peuvent être laissés à l'écart de la situation et les administrateurs se doivent de leur rendre compte, publiquement, des décisions à prendre, dans la clarté et la transparence.

Le Conseil Municipal demande au Président de l'Epinorpa de réunir une assemblée de tous les maires du bassin minier, en présence des administrateurs, avant toute décision en conseil d'administration.

5 – Centre de Gestion du Nord – demande de retrait de la Communauté Urbaine (CU) de Dunkerque

La CU de Dunkerque souhaite sa désaffiliation du CDG 59.

Le conseil municipal, à l'unanimité, n'émet aucun avis sur la question, n'ayant aucun élément ou motif sur ce désengagement.

6 – Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent (CCCO) – rapport de la chambre régionale des comptes :

Monsieur le Maire présente le rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) des Hauts de France sur les exercices budgétaires de la CCCO, à partir de 2011 et suivants.

« La CCCO, située à l'est du Douaisis, est composée de 21 communes qui regroupent plus de 73 000 habitants.

Elle se caractérise par une diversité de compétences qui ont évolué au fil du temps. Elles sont inégalement exercées. Malgré ces évolutions, aucun projet communautaire n'a été formalisé et la commission locale d'évaluation des transferts de charges ne s'est pas prononcée. Les communes membres n'ont, de ce fait, pas été associées aux évolutions de compétences et à leur impact financier.

La démarche de mutualisation, avec ces dernières, reste encore très limitée.

Le budget principal se caractérise par son soutien important aux opérations de création de lotissement, d'aménagement des zones d'activités ainsi qu'à l'assainissement collectif des eaux usées et pluviales, qui sont suivis dans autant de budgets annexes.

En matière de développement économique, les résultats sont très faibles, et bien en deçà des objectifs initiaux ; ils se traduisent par des déficits importants et exposent la communauté de communes à des risques financiers importants.

Ainsi, alors qu'elle ne devait pas intervenir dans la zone d'activités de la Renaissance et que sa contribution était limitée, initialement à 1,7 M€ pour celle de Barrois, sa participation est désormais passée à 9 M€ après protocole transactionnel. Elle pourrait s'élever jusqu'à 21 M€, au regard des déficits prévisionnels à échéance 2022 de l'opération Barrois.

En ce qui concerne le centre de formation destiné à favoriser la réinsertion dans le monde de l'emploi, sa gestion nécessiterait d'être plus encadrée, au regard des règles de la commande publique et des risques d'intervention croisée avec d'autres acteurs institutionnels.

La participation aux chantiers d'insertion, notamment, des insuffisances constatées dans la gestion du patrimoine.

La situation financière de cet établissement public de coopération intercommunale est marquée par des soutiens financiers importants du budget principal vers les budgets annexes, au demeurant parfois non justifiés au regard des textes. La fiabilité des comptes apparaît largement perfectible, compte tenu, notamment, des insuffisances constatées dans la gestion du patrimoine.

En 2016, la communauté de communes connaît une nette dégradation financière, en raison des déficits liés aux opérations qu'elle a engagées. Sa capacité d'autofinancement diminue chaque année malgré un effort d'équipement assez faible. Sa trajectoire financière pour les prochaines années pourrait voir ses déséquilibres s'accroître, sauf à adopter une politique volontariste de maîtrise des charges et à instaurer une planification pluriannuelle de ses investissements.

En matière de gestion des ressources humaines, des évolutions sont aussi attendues pour répondre aux carences relevées, que ce soit en termes de temps de travail, de tenue des dossiers du personnel ou encore d'évaluation des agents.

Le contexte marqué par un nombre croissant de personnels contractuels, dont l'effectif a, selon les années, dépassé celui des titulaires, doit inviter la communauté de communes à engager une réflexion sur les métiers qui seront nécessaires à l'exercice de ses futures compétences. »

Un débat s'installe sur cette question.

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la note très inquiétante de la Chambre Régionale des Comptes des Hauts de France.

Les élus souhaitent apporter les réflexions complémentaires suivantes.

D'abord, il est regrettable qu'il n'y ait pas eu d'initiative de la part de Mr le Président DELANNOY pour mettre au débat la question lors de la dernière réunion du comité syndical de la CCCO.

Ensuite, dans le courrier du 21 février 2018 adressé au Président de la Chambre Régionale des Comptes, Monsieur DELANNOY, actuel Président de la CCCO, rappelle que, jusqu'avril 2014, la gouvernance était assurée depuis 31 ans par un même homme, en l'occurrence Jean-Jacques CANDELIER.

Ce qui est vrai, mais il est à noter que ce président a été régulièrement élu et réélu.

Sur ce point, s'il n'y avait qu'un seul homme à la tête de l'Intercommunalité, donc, il n'existaient pas de vice-président, de réunion de bureau, de commission, de débat !!! Il ne faut pas oublier qu'une partie des membres de l'équipe en place, était déjà aux affaires à l'époque (voir les noms des conseillers communautaires avant 2014).

Le président actuel insiste sur les choix politiques et la gestion qui ont eu des conséquences sur la situation organisationnelle et financière.

Au niveau de la gestion, en 2014, Monsieur Delannoy a reconnu à plusieurs reprises que la situation financière de la collectivité était saine et que le taux d'endettement était faible. Justement, il semble que l'exercice 2013 dégagait un excédent de 3 981 219 € et une provision de 3 591 493 €. Ce qui fait un solde positif de plus de 7 millions d'Euros.

Pour les choix politiques, il faut rappeler simplement que le Syndicat Intercommunal de la Région Somain Aniche (SIRSA) a été créé en 1962, avec, comme base, la compétence de l'assainissement, qui était le « ciment » de la solidarité entre les villes adhérentes. Ensuite, est venue s'ajouter la compétence de création de lotissement, au début des années 1980, venant rendre de précieux services aux communes et à leurs populations.

Au sujet de l'aménagement de lotissements dans les communes, Mr Jean-Jacques CANDELIER, ancien président, n'a pas pu prendre de décision, seul pour leurs implantations, sans l'accord des maires concernés.

De plus, la démarche de régularisation initiée par le comptable public en 2016, visant à corriger les erreurs d'imputation et de valorisation du stock de terrains, n'a pas eu d'incidence budgétaire.

La CRC note que, sur les opérations achevées, le résultat comptable fait apparaître un déficit de 82 000€... ce qui est très raisonnable !

Sur le point de l'assainissement avec une dette de 15 574 854 €, au 1^{er} janvier 2017, Mr le Président DELANNOY affirme que la CCCO n'aurait jamais dû prendre cette compétence, qui, rappelons-le, est la base de la création du SIRSA, en 1962, soit il y a 55 ans. N'oublions pas que, dans cette somme annoncée, il y a 8 millions d'euros liés à l'aménagement du Transport en Commun en Site Propre sur la ligne Douai-Aniche, un engagement pris très récemment.

Avant tout transfert de la compétence de l'assainissement et à la vue des enjeux financiers, la CRC annonce qu'il y avait lieu d'effectuer une analyse complète de son coût.

Au cours de cet examen, les contributions respectives de chaque commune au titre de l'assainissement collectif ou des eaux pluviales aurait été étudiées.

Malheureusement, rien n'a été fait à ce sujet.

Toutefois, la ville de Lewarde a demandé, à plusieurs reprises, la tenue d'une réunion de la commission de transfert de charges, sans succès.

Enfin, pour clore ce point, comme le rappelle l'ancien Président Candelier, le transfert de la compétence de l'assainissement à Noréade aura pour effet d'augmenter (au terme du lissage) le coût du service de 1,5 millions d'euros par an, financés par les usagers (1 million soit

environ 40 € par abonné) et par le budget général de la CCCO (+ 500 000 € au titre de la gestion des eaux pluviales).

Les élus ne sont pas sûrs que les usagers, lorsqu'ils seront informés de cette affaire, soient très satisfaits.

En effet, la dette n'est pas effacée, elle n'est que transférée aux abonnés et sera au final payée par eux.

Le président Delannoy a écrit, également, concernant les zones d'activités, que le protocole transactionnel de 2014 a permis de trouver une issue au contentieux avec Territoire 62.

Il est à noter, pour que cela soit clair dans tous les esprits, que l'accord signé avec la SEPAC en 2005, elle-même absorbée par ADEVIA en 2009, devenue ensuite Territoire 62, a conduit du fait du non-respect des engagements, à un recours au Tribunal Administratif avec, comme enjeu, la somme de 7 millions d'Euros.

La renégociation du protocole dont Monsieur Delannoy juge l'appréciation de la CRC dépassée, était une bonne nouvelle pour l'Intercommunalité, après des accords signés et des négociations en cours.

La CRC évalue, néanmoins, la dépense pour la CCCO à 9 millions après le protocole transactionnelle. Mais, elle signale, également, que cette somme pourrait atteindre 21 millions d'euros en 2022 au regard des déficits prévisibles de la zone Barrois.

Dans le cadre des négociations en cours, à ce jour, aucun document n'a été signé et ces questions n'ont, aucunement, été débattues au conseil syndical.

Par ailleurs, la Chambre Régionale des Comptes juge la fiabilité des comptes perfectibles en raison de l'absence de connaissance du patrimoine, ce que l'absence d'un réel organigramme hiérarchisé et fonctionnel sur la période, ne peut qu'aggraver la situation financière de la CCCO.

Concernant les ressources humaines, il est étonnant de constater que la masse salariale s'élevant à 3,2 millions d'euros en 2012, a atteint près de 5 millions d'euros en 2016, soit une majoration de plus 50% en quatre ans...alors que les effectifs passaient de 91,13 ETP en 2012 à 93,73 en 2016.

Enfin, l'augmentation du nombre de journées d'absence, dont le chiffre entre 2013 et 2016 est passé de 1833 à 2985, semble très inquiétante concernant la souffrance au travail des salariés de la CCCO.

En conclusion, les élus lewardois s'inquiètent fortement de la remarque de la CRC constatant, en 2016, la nette dégradation financière et la baisse de la capacité d'autofinancement. Cette situation alarmante pourrait, éventuellement, mettre sous tutelle la collectivité intercommunale.

7 – Rapport d'activités de SUEZ pour le centre de stockage de déchets non dangereux :

La synthèse est consultable en mairie.

8 – Informations :

Concert à l'église le samedi 5 mai 2018 à 20H:

Cette animation est organisée par le Comité d'Animation Lewardois. L'entrée est gratuite.

Projet de la Place des Vésignons :

Les membres du bureau d'étude O-architecture travaillent sur le projet de la Place des Vésignons.

Dans le cadre de ce dossier, il a été demandé de comptabiliser le nombre de véhicules arrivant de la rue Pasteur, afin de chiffrer les automobilistes partant vers Roucourt et Erchin.

L'association de Prévention et de Sécurité Routière de Rieulay mettra en place deux radars pendant une dizaine de jours.

CCCO – entretien des chemins de randonnée :

La CCCO a signé une convention de mise à disposition des terrains communaux pour l'entretien du chemin des Galibots (signalétique, barrières et chemin).

Par ailleurs, l'entretien (notamment de la végétation) et la maintenance par les services de la CCCO se limite à un mètre d'envergure de part et d'autre du passage. Un premier chantier est prévu sur les secteurs de la rue Jules Guesde prolongée, dans la zone humide de SITA et sur le cavalier de la fosse Delloye.

De plus, la CCCO a signé une convention avec le Département pour l'entretien du circuit de la Fosse Delloye inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Randonnée. Par contre, la CCCO ne possède pas la compétence pour les travaux d'aménagements d'amélioration, de réparation et de sécurisation du circuit.

Dans ce cadre, le Département peut octroyer une subvention d'investissement pour des travaux sur l'assise et la sécurité.

Une rencontre a été organisée sur ce sujet.

Assurance de la ville

Le contrat avec Groupama a été revu. Dans le cadre de la discussion, l'assureur va participer aux frais qui ne devaient pas être remboursés (2 525 €).

Notes de la préfecture :

- Organisation d'épreuves sportives sur voies publiques, sans véhicules moteurs, au sein du territoire d'une seule commune :

Il faut inviter chaque organisateur de manifestations sportives à prendre contact avec les forces de police afin de porter à connaissance le déroulé et les dispositions organisationnelles qui seront prises.

- Mobilisation du logement social en faveur des ménages en difficulté :

Un plan départemental a été créé. Dans le cadre des objectifs fixés en faveur des personnes défavorisées, 77% a été atteint en 2017.

Aujourd'hui, il y a lieu de prendre en compte les réfugiés. Un effort sera demandé aux bailleurs pour ne pas concentrer les offres de logements dans les mêmes villes.

- Lutte contre l'évitement scolaire :

C'est un enjeu majeur pour l'instruction et la socialisation des enfants.

Le dispositif réglementaire stipule qu'il revient au maire de dresser, chaque année, à la rentrée scolaire, la liste de tous les enfants résidant dans sa commune et soumis à l'obligation scolaire.

Pour cette démarche, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) propose aux villes de bénéficier de données nominatives. Cette information doit faire l'objet d'une convention.

Pour poursuivre cette procédure, il faudra adresser un courrier à la CAF.